Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le





Délégation du Conseil Municipal au Maire Article L 2122-22 du CGCT

Médiathèque municipale

Fixation des tarifs

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attribution au Maire de Raimbeaucourt au titre de l'article L 2122 -22 du CGCT et notamment du 2°,

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la médiathèque municipale de fixer des tarifs,

ARRETE

<u>Article 1</u> : Pour le fonctionnement de la médiathèque municipale :

- l'abonnement annuel des personnes extérieures à Raimbeaucourt est fixé à 60, 00 €
- le forfait impression (donnant droit à cinq impression maximum) est fixé à 0,50 cts
- les livres perdus, abimés ou non restitués par les personnes fréquentant la médiathèque seront remboursés à la commune et à leur prix d'achat.

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

<u>Article 3</u>: La présente décision sera adressée à M. le Sous-préfet de Douai et insérée dans le registre des délibérations.

<u>Article 4</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.

TERMINATION OF THE PARTY OF THE

Fait à Raimbeaucourt, Le 17 mars 2023

Le Maire,

Alain MENSION

Publié sur le site Internet de la commune le 21 mars 2023

Centre Administratif Charles de Gaulle – Tél. : 03 27 80 18 18 – Fax : 03 27 80 30 42 – email : Contact@mairie-raimbeaucourt.fr Adresse postale : MAIRIE DE RAIMBEAUCOURT BP 20946 59509 DOUAI CEDEX